COMPTE RENDU

CONSEIL RÉGIONAL UNSS

Académie de Lille

Mardi 29 Mai 2018

CONSEIL REGIONAL DE L'UNSS LILLE

Mardi 29 Mai 2018

Membres présents :

	CABUIL	Valérie	Rectrice de l'Académie de Lille représentée par Olivier CALAIS IA IPR EPS
	BERTRAND	Xavier	Président du Conseil Régional représenté par Mady DORCHIES-BRILLON Conseillère Régionale Déléguée Commission Devoir de Mémoire
	BESSOL	Jean-Yves	Inspecteur d'Académie DASEN du Nord représenté par Thierry DENOYELLE Inspecteur d'Académie DAASEN du Nord
	CALAIS	Olivier	Inspecteur d'Académie Inspecteur Pédagogique Régional de l'EPS
	PREUVOT	Didier	Inspecteur d'Académie Inspecteur Pédagogique Régional de l'EPS
Membres votants	CAZENEUVE	Daniel	Principal du Collège Jehan Froissart - Quiévrechain
	DERQUENNE	Bertrand	Proviseur du Lycée Professionnel Jacques le Caron - Arras
	LABROUSSE	Xavier	Principal du Collège Jean-Jacques Rousseau - Thiant
	POULET	Delphine	Représentante de la PEEP
	DELBART	Lionel	Représentant le SNEP-FSU
	TIPRET	Fanny	Représentant le SNEP-FSU
	SOUFFLET-LEMANCEL	Claire	Représentant le SE-UNSA
	BARON	Marc	Elu des AS, Professeur d'EPS au Collège Félix Del Marle - Aulnoye-Aymeries
	DAROUSSIN	Loïc	Elu des AS, Professeur d'EPS au Collège Jean Jaurès - Aire sur La Lys
	GRAVELINE	Hélène	Elue des AS, Professeur d'EPS au Collège Le Parc - Haubourdin
	KONARKOWSKI	Didier	Elu des AS, Professeur d'EPS au Lycée Prof. Joliot Curie - Oignies
	CARPENTIER	Christophe	Inspecteur d'Académie Inspecteur Pédagogique Régional de l'EPS
	DURNERIN	Florence	Inspectrice d'Académie Inspectrice Pédagogique Régionale de l'EPS
	HUGUET	Régis	Conseiller Technique Sport Jeunesse Vie Associative Santé CRHDF
Invités	BOULANGER	Patrick	Directeur Régional de l'UNSS Lille
	BOULLENGER	Bertrand	Directeur Régional de l'UNSS Amiens
	PAYEN	Henri	Directeur Départemental Adjoint UNSS Pas-de-Calais
	RODRIGUEZ	Francisco	Directeur Départemental UNSS Nord
	ROSELLE	Frédéric	Directeur Départemental UNSS Pas-de-Calais
	VANHAESEBROUCK	Véronique	Directrice Régionale Adjointe de l'UNSS Lille
	KIRILOV	Aurélie	Chargée de Mission à l'UNSS Lille

Membres excusés :

	BOUVET	André	Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
	TOUPRY	Denis	Inspecteur d'Académie DASEN du Pas-de-Calais
	FAUQUET	Claude	Président du Comité Régional Olympique et Sportif des Hauts de France
	PIRET	Patrick	Directeur Départemental de la Cohésion Sociale Chargé des Sports
Membres votants	LEGRAS	Anita	Proviseure du Lycée de l'Europe - Dunkerque
	GAUJAC	Nathalie	Représentante de la FCPE
	BOULOGNE	Marc	Représentant le SNEP-FSU
			2 Élu(e)s au Conseil Académique à la vie Lycéenne
	JOMIN-MORONVAL	Sophie	Inspectrice d'Académie Inspectrice Pédagogique Régionale d'EPS
	MAIK	Frédéric	Inspecteur d'Académie Inspecteur Pédagogique Régional de l'EPS
Invités	LEMPENS	Ludovic	Directeur Départemental Adjoint UNSS Nord
	LEROY	Marie-Christine	Directrice Départementale Adjointe UNSS Nord
	SAILLIOT	Eric	Directeur Départemental Adjoint UNSS Pas-de-Calais

Ouverture de la Séance à 14H33

✓ Allocution d'ouverture de M. CALAIS représentant Madame la Rectrice

M. CALAIS souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants à ce Conseil Régional de l'UNSS et propose de faire un tour de table afin de permettre à chacun de se présenter.

Il donne ensuite la parole aux Elus pour les déclarations liminaires.

M. DAROUSSIN : Elu des A.S. (annexe 1)

M. DELBART : SNEP-FSU (annexe 2)

Mme SOUFFLET-LEMANCEL : SE-UNSA (annexe 3)

M. CALAIS précise à l'Assemblée que les Elus des AS abordent des thématiques locales et des problématiques nationales. Les questions nationales concernant notamment le programme d'Education Physique dépassent le cadre du CRUNSS. Les remarques sur le prix de la licence et du contrat seront transmises à Mme la Rectrice pour éventuelle suite à donner.

La remarque sur l'utilisation et la communication du You tubeur Will Soleil a ému la communauté éducative. Ce clip a été retiré du site UNSS. Cette question a déjà été évoquée au niveau départemental et national.

Il conclut en remerciant les élus et invite M. BOULANGER à préciser à l'Assemblée les raisons de la non tenue du Conseil Régional UNSS durant ces deux dernières années (annexe 4).

M. BOULANGER précise que plusieurs dates ont été posées à l'agenda du Recteur pour la tenue du Conseil Régional de l'UNSS et ont dû être reportées en raison de contraintes calendaires.

✓ Approbation du Compte-rendu du Conseil Régional de l'UNSS du 25 avril 2016

M. CALAIS soumet au vote l'Approbation du Compte-rendu du Conseil Régional du 25 Avril 2016.

M. BOULANGER énumère les membres et les invités excusés.

M. DELBART fait remarquer que le délai pour la remise du compte rendu 2016 avait été largement dépassé.

M. CALAIS précise que pour celui-ci le délai de 2 mois devra être respecté (29 Juillet 2018). En tenant compte de la période des vacances scolaire d'été, il propose le report au 1er Septembre 2018.

Vote du compte-rendu du CR UNSS 2016 : Contre : 0 / Abstention : 0 Vote à l'unanimité

✓ Eléments de compréhension du contexte relatif au changement de direction au Service Régional UNSS

M. BOULANGER lit une déclaration précisant les conditions de la mise en place du nouvel organigramme du Service Régional UNSS Lille (Annexe 4)

M. DELBART indique qu'il n'ignore pas les difficultés importantes rencontrées depuis ces 2 dernières années par le Service Régional. Il souhaite, par ailleurs, que l'on tire les leçons de l'organisation d'un événement aussi lourd que l'Euro Foot Scolaire et qu'à l'avenir une aide supplémentaire soit envisagée si une manifestation de cette envergure devait être à nouveau organisée dans l'Académie afin de préserver le personnel.

M. BOULANGER revient sur l'ordre du jour.

✓ Analyse des indicateurs du Sport Scolaire dans l'Académie de Lille

M. BOULANGER souligne l'augmentation de près de 4000 licenciés sur l'année scolaire 2016-2017 en lien avec la non obligation de la présentation du certificat médical pour la délivrance de la licence.
Il souligne le travail restant à faire pour le développement de la pratique féminine, c'est dans la catégorie Benjamin que la population des filles est la plus importante.

M. DAROUSSIN constate la bonne évolution des indicateurs (baisse du nombre d'animateurs/augmentation du nombre de licences pour un taux de pénétration à 23,02%) et remercie les animateurs d'Association Sportive pour leur investissement en les qualifiant de « chevilles ouvrières du Sport Scolaire ».

M. DELBART souligne également cette nette progression et exprime son inquiétude vis-à-vis de l'augmentation annoncée de 10 % des Contrats Licences pour la prochaine rentrée scolaire en se demandant si les animateurs réussiront dans les années à venir à maintenir les mêmes chiffres de progression.

M. BOULANGER met en avant l'augmentation des AS non affiliées, il indique à ce jour :

- 511 AS affiliées (516 AS en 2016-2017)
- 3 EPLE non affiliés (6 EPLE en 2016-2017)
- 6 AS en attente en raison de difficultés de trésorerie pour régler le Contrat Licences ou suite à un refus de payer le Contrat Licences
- 9 AS en attente de régularisation (4 AS en 2016-2017 avec un reliquat d'impayé)

Il évoque le nombre croissant d'AS souhaitant s'affilier sans prendre le Contrat Licences.

M. DENOYELLE demande de différencier le règlement du Contrat Licences et la situation financière de l'AS. Il s'interroge sur la volonté d'un établissement de ne pas aider l'AS.

M. DELBART rappelle que le Conseil d'Administration d'un EPLE peut voter une subvention à l'AS et s'interroge sur les motivations d'une AS à ne pas s'affilier.

M. BOULANGER propose d'aborder le Fonds de Solidarité demandé par les AS, avant de revenir sur ce débat.

- ✓ En 2016/2017 : 23 dossiers de Fonds de Solidarité ont été déposés - 20 dossiers acceptés, pour une aide d'un montant total de 3250€ accordée par la Direction Nationale et de 6000€ par le Service Départemental UNSS Nord
- ✓ En 2017/2018 : 28 dossiers déposés sont en cours d'instruction

Le Fonds de Solidarité est différent de l'aide que peut octroyer un EPLE à son AS. Le constat est fait du peu de corrélation entre le dépôt de dossiers aux Fonds de Solidarité et les difficultés financières des AS.

M. DERQUENNE indique que s'agissant du coût de l'Affiliation de 80€ auquel s'ajoute le coût du Contrat Licences, il y a une méconnaissance du droit et de la gestion de fait par certains Chefs d'Etablissement Présidents d'AS.

Il ajoute que des Présidents d'AS s'interrogent sur la marge de manœuvre du Conseil d'Administration de l'EPLE concernant les possibilités d'aide à l'AS. Il souligne le besoin d'information et de formation des Chefs d'Etablissement. Certains affichent des postures de principe alors que d'autres le font par méconnaissance des statuts de l'UNSS.

C'est en parallèle le but de la Commission Académique des Chefs d'Etablissement (CACE) de proposer des solutions pour résoudre ce problème.

M. DENOYELLE rappelle qu'il incombe aux Chefs d'Etablissement d'assumer la mission de Président d'AS. Cette question n'a pas lieu d'être, ce problème doit être solutionné par une communication formelle.

M. DELBART se réjouit des propos tenus et s'inquiète des effets d'incidences de l'augmentation de 10% du Contrat Licences dès la prochaine rentrée scolaire.

M. CALAIS relativise en précisant que le nombre d'AS non affiliées n'augmente pas mais qu'il subsiste cependant.

Il préconise d'accompagner et d'aider les AS à déposer un dossier de Fonds de Solidarité pour permettre aux élèves d'avoir accès à une pratique sportive volontaire. Il parait nécessaire de sensibiliser les AS aux enjeux éducatifs de la Vie Associative tout en les aidant à s'approprier les techniques de gestion financière pour quelles retrouvent leurs priorités sur le terrain.

Il conclut sur le temps consacré par les Services UNSS à résoudre ces problèmes de finances et/ou de gestion alors que leur rôle est aussi d'être sur le terrain auprès des AS.

Il est essentiel que les Services UNSS prennent en charge le problème dès le début de l'année scolaire en se rapprochant au cas par cas des établissements concernés.

En cas de blocage, il est important également de faire remonter les éléments du disfonctionnement à Madame La Rectrice qui décidera des mesures à suivre.

M. DAROUSSIN interroge l'assemblée pour savoir si c'est un vieux débat et se demande si les AS avaient les mêmes difficultés avant la généralisation du Contrat Licences.

M. RODRIGUEZ répond que la généralisation du Contrat Licences a créé des difficultés pour certaines AS. Les AS non affiliées ou en attente sont toutes du Département du Nord, elles n'ont pas nécessairement de problème financier et la majorité de ces AS ne dépose pas de demande de Fonds de Solidarité.

Il ajoute que ce problème n'existe pas dans le Pas de Calais.

M. ROSELLE complète en précisant qu'il n'y a pas de problème d'affiliation dans le Département du Pas de Calais, juste quelques AS qui rencontrent des difficultés financières.

4 dossiers de Fonds de Solidarité ont été déposés pour 2017-2018.

M. DAROUSSIN dénonce l'augmentation de 10% et l'obligation du Contrat Licences en soulignant que les conditions financières sont de plus en plus difficiles pour les AS.

M. CALAIS propose de se pencher maintenant sur les 511 AS affiliées tout en réitérant que s'agissant des AS non affiliées, il n'y a pas nécessairement de relation directe entre d'éventuelles difficultés financières et la non affiliation de l'AS.

M. BOULANGER précise que le problème signalé début Octobre 2017 à la Direction Nationale UNSS sur OPUSS proposant sans distinction la gratuité du Contrat Licences aux AS qui n'étaient pas affiliées l'année N-1, n'a pu être régularisé par le prestataire de la Direction Nationale qu'en Janvier 2018.

Mme GRAVELINE insiste sur la nécessité de mettre en place une formation pour les trésoriers et les secrétaires d'AS.

M. CALAIS précise que la formation des trésoriers existe déjà dans le Pas de Calais. Il propose une formation à destination des élèves volontaires et des Animateurs AS sur le fonctionnement associatif avec déclinaison des enjeux éducatifs jusqu'au fonctionnement associatif d'une AS.

❖ Les Sections Sportives

M. BOULANGER commente les indicateurs sur les deux dernières années :

- 2016/2017 269 sections sportives publiques et 23 privées
- 2017/2018 272 sections sportives publiques et 23 privées

88% des Sections Sportives ont participé aux championnats UNSS Excellence en 2016-2017.

M. CAZENEUVE fait remarquer que le Ministère de l'Education Nationale a annoncé une augmentation du nombre de Sections Sportives pour 2024 et se questionne sur les finalités partagées de la Section Sportive Scolaire et du club support.

M. CALAIS précise que l'objectif national est effectivement l'ouverture de 1000 Sections Sportives Scolaires d'ici 2024 sur l'ensemble des 30 académies. L'académie de Lille a déjà la particularité d'en détenir le plus grand nombre.

Pour l'année scolaire 2018-2019, sur 60 demandes d'ouverture de Section Sportive Scolaire déposées, 20 dossiers étaient recevables, 11 ont eu l'accord d'ouverture. Par ailleurs, 3 Sections Sportives Scolaires seront fermées. Nous passons de 295 à 303 SSS publiques et privées à la prochaine rentrée scolaire.

La carte académique des Sections Sportives respecte les équilibres entre les territoires et les activités. Des dispositifs partenariaux sont mis en place pour répondre aux enjeux sportifs et scolaires.

Les priorités académiques s'orientent vers une ouverture des Sections Sportives en Lycée Professionnel et vers une valorisation de la participation du public féminin (rapport Garçon/fille actuellement de 70/30 en SSS Sports Collectifs).

M. DENOYELLE indique que l'Inspection Académique du Département du Nord est sensible au déséquilibre Garçon/Fille en Section Sportive Scolaire et encourage les AS à réduire ces inégalités notamment dans les établissements relevant de l'Education Prioritaire, les LP et les établissements publics accueillant des publics en situation de handicap.

Il complète en précisant que les Sections Sportives Scolaires implantées dans les territoires ruraux permettent une aide à la mobilité géographique des élèves.

M. CAZENEUVE évoque la question des postes à profil pour les Sections Sportives Scolaires et les mutations bloquées. Avec l'objectif de créer 1000 Sections Sportives Scolaires, se pose le problème de l'encadrement de professeurs spécialistes.

M. CALAIS rappelle qu'un professeur d'EPS est polyvalent. Un encadrement spécialisé peut être mis en place si la pratique le nécessite, les postes spécifiques étant envisagés en fonction des ressources humaines disponibles et du contexte local.

M. DERQUENNE précise qu'il serait intéressant de mettre en place un groupe de travail sur les Sections Sportives.

M. DELBART rappelle que les choix doivent être faits dans la transparence. Il souligne l'intérêt que la gestion d'une Section Sportive ne soit pas le fait d'un enseignant et/ou d'un Chef d'Etablissement. Il est convaincu que l'ouverture et le maintien d'une Section Sportive Scolaire doit être un projet d'équipe partagé ce qui facilitera la pérennisation du projet en cas de départ (retraite ou mutation).

M. CALAIS approuve cette remarque et souligne que 8500 élèves sont actuellement répertoriés en SSS et que 88% des SSS ont participé aux rencontres sportives.

M. BARON intervient en s'interrogeant sur les moyens financiers accordés aux Sections Sportives Scolaires annoncés à la baisse, alors que les coûts du matériel et des déplacements continuent à augmenter. Pour le Département du Nord, la réduction des moyens a été de 50% en 2017 et aucune information n'a été donnée pour 2018.

M. CALAIS prend acte et la question sera à l'étude prochainement.

M. BOULANGER évoque le programme des rencontres Inter-Académiques qui concerne majoritairement des rencontres en Sports Collectifs et engendre un grand nombre de déplacements pour les SSS. Il est à noter qu'un programme de compétitions à finalité académique est mis en place spécifiquement pour la catégorie Benjamin.

Il poursuit en rappelant que les Sections Sportives Scolaires sont mixtes à l'exception de celles ayant la mention « féminine ».

Mme SOUFFLET-LEMANCELLE aborde le problème des Sections Sportives Rugby sur Arras qui ont d'un côté une Section Sportive féminine et de l'autre une Section Sportive masculine.

M. BOULANGER rappelle que dans ce cas de figure très particulier, une section est effectivement masculine et l'autre exclusivement féminine, cette situation bien singulière ayant été validée par de la Direction Nationale UNSS.

Mme SOUFFLET-LEMANCELLE poursuit en expliquant que dans son établissement avec un effectif élèves de 550 Garçons et 10 Filles, elle éprouve beaucoup de difficultés à dynamiser sa « Section Rugby », d'autant qu'elle ne peut pas faire participer son équipe féminine en Equipe Etablissement puisque sa « Section Rugby » est Mixte.

M. DERQUENNE poursuit sur la « cotation » des Sections Sportives Scolaires Garçon/Fille qui semble être un frein au développement du Sport féminin. Les modèles actuels d'organisation des compétitions scolaires sont obsolètes et nécessitent d'être revisités.

M. BOULANGER insiste sur le caractère exceptionnel de l'implantation des deux Sections Sportives Rugby sur Arras.

❖ Les Jeunes Officiels

M. BOULANGER commente les chiffres de 2016/2017 : 4282 Jeunes Juges/Arbitres ont été formés, 150 JJA ont participé aux Championnats de France et 107 JJA ont obtenu la certification Nationale lors de ces compétitions nationales.
Il précise qu'il est important de valoriser la Formation des futures bénévoles et dirigeants du tissu associatif de demain et rappelle la nécessité de poursuivre la mise en place de passerelles entre la structure UNSS et le milieu fédéral.

Rappel : *La circulaire n°2012-093 du 08 Juin 2012 précise que les Jeunes Officiels certifiés au niveau national ou international peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel au Baccalauréat à l'identique des sportifs de Haut Niveau.*
L'arrêté du 07 Juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible aux élèves inscrits au Baccalauréat Professionnel.

M. DELBART cite (page 7 paragraphe 2 du document support proposé dans le dossier d'accueil) un passage à ses yeux « discriminant » sur le rôle des filles dans la diversification des formations. Il demande que la fin du paragraphe soit retirée du document.

M. BOULANGER prend note de cette remarque et poursuit en précisant qu'actuellement, le focus est mis sur les validations Jeune Reporter / Jeune Coach / Jeune Vice-Président. La présence du Jeune Coach étant devenue obligatoire lors des rencontres sportives cette année, c'est donc un rôle qui se développera dans un avenir proche.

M. CAZENEUVE constate une nette différence des chiffres dans les 2 départements et se demande si cela est due à une politique différente d'un département à un autre.

M. RODRIGUEZ précise que les chiffres présentés par le SR à partir des données saisies sur OPUSS ne sont pas représentatifs de la réalité, il prend pour exemple les jeunes vidéastes du Collège de Thiant qui ont participé aux différentes manifestations nationales organisées par le SD UNSS Nord et qui ne sont pas répertoriées dans la base OPUSS, ces élèves n'ayant pas été validés par leurs enseignants référents au niveau de l'AS.

M. BOULANGER rappelle que les chiffres pris en compte sont ceux extraits de la base OPUSS et qu'il est de fait très important de valider et certifier l'action des Jeunes Officiels pour pérenniser leur engagement et permettre une lecture plus objective des actions de formation mises en place au sein des AS.

M. RODRIGUEZ met également en avant les difficultés rencontrées au niveau des AS concernant la place du Jeune Coach qui selon les activités est « compétiteur » (Sports Individuels) ou « non compétiteur » (Sports Collectifs & Sport Partagé).

M. DELBART complète en rappelant que la place du Jeune Coach sur le banc de touche est très délicate à tenir en Sport Collectif. Il ajoute que la présence du Jeune Coach, en plus des compétiteurs, pose problème pour l'organisation des transports notamment quand les AS se déplacent en minibus. Cela entraîne parfois la mise à disposition d'un deuxième véhicule qui mobilise de fait un enseignant supplémentaire, ces contraintes supplémentaires ayant pu amener certaines équipes pourtant performantes à renoncer à participer à la compétition.

M. DENOYELLE rappelle l'anecdote du Jeune Reporter de Thiant qui, lors de l'interview de M. Le Recteur, l'interrogeait alors même que M. Le Recteur lui expliquait que les questions devaient lui être soumises avant par écrit.

Il souhaite que dans le Nord aussi les chiffres collent à la réalité du terrain afin de mettre en avant leur travail.

Il comprend par ailleurs le sentiment de frustration que peut ressentir le Jeune Coach lorsqu'il ne peut pas être compétiteur.

M. LABROUSSE complète en indiquant que les meilleurs Jeunes Arbitres et Jeunes Coaches sont souvent les meilleurs joueurs de l'équipe.

M. BARON rappelle le rôle du Capitaine qui se télescope avec la mise en place obligatoire du Jeune Coach, selon lui, le rôle essentiel se situait entre le capitanat et le coaching. Les instances doivent identifier les bonnes pratiques, les développer et trouver des pistes d'évolution.

M. CALAIS conclut sur la question des nouveaux rôles, dans le cadre de la Responsabilisation. L'assemblée a bien compris les enjeux sous-jacents, leur mise en place soulève beaucoup de questions qui sont autant de pistes à poursuivre.

Il fait le constat que la différence des chiffres entre les statistiques et la réalité du terrain est due essentiellement à des oublis de validation ce qui n'enlève rien à la dynamique de leur développement au sein des AS.

M. KONARKOWSKI ajoute qu'il ne devrait pas y avoir qu'un seul Vice-Président répertorié, comme l'annoncent les chiffres mais bien 516 Jeunes Dirigeants dans la mesure où leur présence est obligatoire au Conseil d'Administration. Il faut remarquer que les AS les inscrivent dans la rubrique « Vie des AS » mais qu'il n'y a pas de bascule automatique vers la rubrique « Jeunes Officiels ».

M. BOULANGER revient sur le fait que dans certaines activités sportives, le Jeune Coach est intégré à l'équipe et que certains responsables préféreraient l'avoir en plus.

Il conclut en précisant que d'un sport à l'autre les critiques sont parfois très divergentes sur l'obligation du Jeune Coach en compétition.

M. DENOYELLE quitte l'Assemblée à 16H00.

❖ Bilan d'Activités

M. BOULANGER présente un bilan positif avec un volume de compétitions Académiques et Inter-Académiques conséquent, il fait remarquer que plusieurs activités sportives sont gérées jusqu'au niveau académique et inter-académique par les Services Départementaux de l'UNSS.
Il s'attarde sur les APPN qui comptent 1227 participants pour 7 compétitions académiques.

❖ Les Challenges Sportifs

M. BOULANGER commente les chiffres proposés

- ✓ 1150 participants : 675 Garçons / 475 Filles
- ✓ 66 établissements ont participé au moins à 1 Challenge Sportif.
- ✓ 48 AS ont bénéficié de l'aide au contrat (participation à au moins 2 Challenges Sportifs)

Exemple : le Lycée des Flandres d'Hazebrouck a participé aux 7 Challenges Sportifs et a pu bénéficier d'une aide de 1100.90€ pour un Contrat Licence s'élevant à 1 850.26€.

M. KONARKOWSKI demande si l'aide resterait identique si le volume de participants était plus élevé ?

M. BOULANGER répond que l'enveloppe étant fermée, les aides seront nécessairement modulées en fonction du nombre d'AS ayant participé.

Mme SOUFFLET-LEMANCELLE pose la question de la mixité dans les Challenges Sportifs.

M. BOULANGER répond que le but des Challenges Sportifs Lycée & LP est de toucher les élèves qui ne participent pas d'emblée aux d'activités UNSS proposées le mercredi après-midi en mobilisant tout particulièrement la structure classe et en encourageant la mixité.

Pour tenter de fidéliser ces publics, proposition d'un calendrier avec 7 Challenges Sportifs répartis sur l'année scolaire.

❖ Le Sport Partagé

M. BOULANGER indique que le Sport Partagé est décliné sur 3 journées Multi-Activités.

M. RODRIGUEZ fait remarquer que la Journée Nationale du Sport Scolaire 2017 dans le Nord était sur la thématique du Sport Partagé avec des ateliers Biathlon, Sarbacane, Volley Ball assis, Course d'Orientation.
Il précise que plusieurs journées de sensibilisation au Sport Partagé ont été mises en place et proposées aux Professeurs d'EPS et aux Enseignants Spécialisés des classes ULIS et SEGPA.

M. BOULANGER rappelle que le Sport Partagé a pour objectif de regrouper des élèves valides avec d'autres élèves en situation de handicap en proposant des formes de pratique aménagées lors des Championnats. Il cite l'exemple des Championnats de France de Duathlon / Run & Bike à Calais qui ont accueilli 14 équipes en Sport Partagé sur 79 équipes présentes lors de cette compétition.

M. RODRIGUEZ rappelle la volonté du Conseil des Jeunes du Département Nord qui voulait développer le Sport pour les copains et souligne le soutien du Conseil Départemental du Nord pour développer cette thématique avec notamment, un don de 44 fauteuils.
Cette volonté du Département du Nord a sans doute une incidence sur le fait que toutes les équipes engagées en Sport Partagé Multi-Activités soient issues d'AS du Département du Nord.

❖ Les Championnats de France

M. BOULANGER commente les tableaux des Championnats de France organisés en 2016-2017 et en 2017-2018
L'organisation d'un Championnat de France est souvent l'occasion de mener des projets interdisciplinaires.

Exemple : pour le Championnat de France de Karaté, la section bois du Lycée Professionnel d'Halluin a créé un trophée qui a été offert à chaque délégation présente.

En 2016/2017, l'académie de Lille a obtenu 58 podiums aux Championnats de France.

M. DELBART mesure la qualité du travail effectué dans les AS pour permettre la participation aux CF et félicite les collègues pour leur engagement qui nécessiterait une meilleure reconnaissance de leur investissement.

Mme GRAVELINES apprécie le fait de valoriser les futurs bacheliers qui ont bénéficié de l'Option Facultative au BAC suite à l'obtention de la pastille nationale en tant que JJA ou par la montée sur le podium en tant que compétiteur. Elle propose de faire de même pour les collégiens en portant la mention "niveau dépassé" dans le Livret de Compétences de ces élèves.

M. CALAIS répond que la question a déjà été posée au niveau national et évoque la possibilité de valoriser cette participation lors de l'épreuve orale du DNB.
Il ajoute que les félicitations valent pour les élèves et les adultes ayant obtenu d'excellents résultats et qu'elles valent également pour les collectivités territoriales qui sont très présentes dans leur soutien malgré un contexte global difficile.

Le rapport d'activités est soumis au vote.

Vote du Rapport d'Activités : Contre : 0 / Abstention : 0 Vote à l'unanimité

✓ Compte de Résultats 2016 & 2017 – Budget prévisionnel 2018

M. BOULANGER précise qu'en raison d'un problème de lisibilité dû à un changement de logiciel comptable en Janvier 2017, le bilan 2017 est présenté à la fois sous l'ancienne nomenclature et la nouvelle afin d'en assurer une meilleure compréhension par les membres du Conseil Régional. Il est à noter que seule la présentation signée par M. PETRYNKA est officielle.

❖ Compte Financier 2016

M. BOULANGER commente le Compte Financier de 2016 qui affiche un déficit de - 44882.76€ dû à l'Euro Foot Scolaire mais cela n'a en rien impacté les AS.

M. DAROUSSIN demande ce qu'il en est de la subvention allouée par la Direction Nationale.

M. BOULANGER précise que la Direction Nationale n'a pas octroyé de subvention supplémentaire. La Direction Nationale a cependant avancé l'échéancier du versement d'une partie des subventions initialement prévues en Septembre 2016 afin de permettre le paiement des factures de fournisseurs et de traiter le remboursement des frais engagés par les AS. La prise en charge du débordement financier de l'Euro Foot Scolaire a été faite sur le Fonds de Réserve du Service Régional.

M. DELBART s'inquiète de l'impact financier à court terme de l'Euro Foot Scolaire sur la capacité du Service Régional d'aider les AS dans un contexte qui risque de se dégrader l'année prochaine suite à l'annonce faite de l'augmentation de 10 % du Contrat Licences.

M. BOULANGER répond que toutes les subventions sont fléchées et que les moyens alloués aux AS ne peuvent bénéficier qu'aux AS.

M. DEQUERNNE complète en expliquant que le but du Fonds de Réserve est d'amortir un risque potentiel et non à thésauriser. Il met en avant l'intelligence du Service Régional et de la Direction Nationale dans la gestion financière de cet événement.

M. CALAIS soumet au vote le Bilan de l'Exercice 2016.

Vote du Compte Financier 2016 : Contre : 0 / Abstention : 2 l'Exercice 2016 est approuvé

❖ Compte Financier 2017

M. BOULANGER présente le Bilan de l'Exercice 2017 qui affiche un solde positif de + 19146.48€, l'objectif de rééquilibrage est en cours, il espère un bon bilan pour 2018 afin d'obtenir une situation fonctionnelle en trésorerie.

Il remercie le Conseil Régional des Hauts de France pour son soutien au développement du Sport Scolaire et présente le nouveau canevas de la Politique Sportive du Conseil Régional des Hauts de France qui basculera pour l'Académie de Lille en année civile au 1er Janvier 2019. Une phase transitoire d'accompagnement est mise en place du 1er Septembre 2018 au 31 Décembre 2018. En Janvier 2019, une équité de traitement sera établie entre le Versant Nord et le Versant Sud des Hauts de France par un conventionnement partagé entre les Services UNSS d'Amiens et de Lille.

M. DELBART souligne que ce qui est important pour les AS, c'est que les subventions allouées au Sport Scolaire ne soient pas en diminution.

M. BOULANGER explique qu'actuellement les objectifs poursuivis du Service Régional UNSS de Lille et ceux du Service Régional d'Amiens nécessitent une harmonisation, les Services Régionaux ayant des conventions et des modalités de subventionnement bien distinctes.

Mme DORCHIES-BRILLON indique qu'il est important de trouver une solution médiane.

M. HUGUET précise qu'il y a actuellement des politiques d'accompagnement différentes au sein des Hauts de France pour le versant Nord et pour le versant Sud. A partir de Janvier 2019, le Conseil Régional des Hauts de France accompagnera les Services UNSS de Lille et d'Amiens avec le même soutien dans le cadre d'un conventionnement partagé.

M. KONARKOWSKI demande pourquoi les AS Lycée & LP de l'Académie de Lille n'ont pas reçu de subvention du Conseil Régional depuis 3 ans. Il indique par ailleurs avoir reçu, il y a trois semaines, une enquête du Conseil Régional des Hauts de France relative à la problématique du financement des AS et s'interroge des suites données à cette enquête.

M. HUGUET explique que la subvention du CRHDF n'a pas disparu, c'est le mode de transmission qui a changé. Elle est désormais versée dans la Dotation Globale de Fonctionnement que reçoit l'EPLE et c'est au Conseil d'Administration de l'établissement de procéder à des arbitrages et d'en reverser une partie aux AS.

M. DELBART souligne les difficultés financières récurrentes de certaines AS depuis la globalisation des moyens alloués à un EPLE par le Conseil Régional des Hauts de France, beaucoup d'entre elles ne perçoivent plus cette subvention.

M. DERQUERNE rappelle la volonté de la CACE d'accompagner les AS et les établissements par la réalisation d'un guide de « Bonnes Pratiques ». La globalisation des moyens alloués à l'EPLE nécessite d'informer les chefs d'établissement sur les possibilités de budgétisation d'une aide à destination de l'AS.

Mme SOUFFLET-LEMANCELLE fait remarquer que cette absence de fléchage de la dotation peut cependant avoir un effet positif en donnant plus de souplesse et permettre à une AS de se voir octroyer une aide plus conséquente de la part de l'établissement.

M. DELBART insiste sur le fait que cette subvention contribue à minima au financement du Contrat Licences et que cela n'est plus possible actuellement pour certaines AS.

M. CALAIS conclut par la nécessité de clarifier les modalités d'attribution de cette subvention aux AS et le besoin d'une communication adaptée du Conseil Régional des Hauts de France vers les établissements concernant l'attribution de cette aide.

Le Bilan de l'Exercice 2017 est soumis au vote.

Vote du Compte Financier 2017 : Contre : 0 / Abstention : 0 l'Exercice 2017 est approuvé

Mme DURNERIN quitte l'Assemblée à 17H00.

❖ Budget Prévisionnel 2018

M. BOULANGER présente le Budget Prévisionnel 2018.

Il explique la diminution de 10 000€ de la subvention de la Direction nationale au titre des déplacements aux Championnats de France suite à la mise en place d'une nouvelle règle de calcul des remboursements des frais de déplacements accordés par la Direction Nationale.

Désormais le calcul effectué par la Direction Nationale se base du chef-lieu de l'Etablissement au chef-lieu du Département organisateur du Championnat de France. Dans un souci d'équité entre les AS sur l'ensemble du territoire académique, le Service Régional de Lille a souhaité maintenir le remboursement de ville à ville. Pour des raisons d'équilibre budgétaire, la base de calcul initiale de 0.07€/km aller/compétiteur est ramené à celle utilisée par la Direction Nationale qui est de 0.05€/km aller/compétiteur.

M. DELBART demande des précisions concernant l'aide aux AS sur les Challenges Sportifs subventionnés par le Conseil Régional des Hauts de France.

M. BOULANGER répond que l'enveloppe dédiée à cette action est de 37000€ dont 13000€ à l'aide au Contrat Licences pour les AS les plus assidues. Des précisions sont également données pour expliquer l'annulation des Raids d'Automne 2017-2018 faute d'avoir l'assurance du maintien de la subvention du Conseil Régional à la rentrée de Septembre 2017.

M. DELBART demande des éléments de comparaison concernant la subvention du Conseil Régional pour le Service Régional d'Amiens.

M. BOULLENGER répond que pour l'instant il y a 2 rectorats donc 2 dossiers distincts, la subvention du Conseil Régional s'élève actuellement à 50 000€ pour le Service Régional d'Amiens.

M. DELBART demande ce qu'il en est des Crédits d'Animation versés par la Direction Nationale ?

M. BOULANGER explique que l'ensemble des Crédits d'Animation sont versés par la Direction Nationale au Service Régional qui les reverse aux Services Départementaux. Actuellement la clé de répartition est de 21% pour le Service Régional et de 79% pour les Services Départementaux au prorata du nombre de licenciés à N-1.

Le Budget Prévisionnel 2018 est soumis au vote.

Vote du Budget Prévisionnel 2018 : Contre : 0 / Abstention : 0 le Prévisionnel 2018 est approuvé

M. DARROUSSIN exprime à l'assemblée le mécontentement des Elus des AS concernant l'augmentation de 10% du Contrat Licences, il poursuit par la lecture d'une lettre à l'attention de la DN (Annexe 5).

M. CALAIS remercie le Service Régional pour la transparence de ces finances.

✓ Plan Académique UNSS Lille – Perspectives 2018-2019

M. BOULANGER présente les 3 axes du Plan Académique de l'UNSS croisés avec les axes du Plan Académique du Rectorat de Lille.

M. CALAIS précise que ce PADSS a été démarré sous l'ancien Recteur M. JOHANN. Il devra être adapté au nouveau Projet Académique et validé par Mme La Rectrice.

M. BOULANGER complète en y associant la politique sportive 2017-2021 de la Région des Hauts de France co-construite autour de 4 enjeux prioritaires : Emploi - Excellence - Emergence - Evolution du Sport au 21ème siècle.

M. CALAIS fait le point sur la Labellisation « Génération 2024 ». Concernant l'appel à projet, 30 établissements sont inscrits à ce jour (19 écoles primaires / 6 collèges / 3 Lycées / 1 LP / 1 Lycée Polyvalent). La date limite de dépôt des dossiers a été repoussée du 16 Mai au 15 Juin 2018.
Les dossiers seront étudiés et validés en Commission Académique.

La demande ministérielle est forte. Pour donner un ordre d'idées, il s'agit de labelliser 10 000 Jeunes Officiels pour les Gymnasiales Scolaires en 2022 et les Jeux Olympiques de 2024.

Dans le Cahier des Charges de ce dispositif, des Classes Sport avec horaires aménagés sont susceptibles d'être ouvertes. Une communication doit être faite en direction des sportifs de Haut Niveau.

M. BOULANGER rappelle qu'une enquête a été faite auprès des AS en Mai 2016 sur les orientations du PNDSS 2016-2020 avec près de 300 réponses, un traitement de ces données a été fait par les CDD, la synthèse de chacun des districts ayant ensuite été présentée lors du séminaire des CDD de Juin 2016 organisé en lien avec la DAFOP.

M. CAZENEUVE demande à ce que les Chefs d'Etablissement & Présidents d'AS soient associés à l'élaboration du Plan Académique de l'UNSS Lille.

M. DERQUENNE précise que les Présidents d'AS sont au cœur de la déclinaison du Plan Académique UNSS. C'est un axe fort de développement qui a été abordé en CACE, Il est nécessaire que les Chefs d'Etablissement l'utilisent comme outil de pilotage de leur AS.

Il rappelle que la CACE s'est réunie à deux reprises durant l'année scolaire 2017-2018 : la 1ère réunion était plus particulièrement en lien avec la préparation de la CNCE, la 2nde sur la synthèse des travaux de la CNCE et sur une réflexion en groupes de travail autour de 3 thématiques : Transport - Financement - Communication (bassin, district, académique)

Il renouvelle le besoin de mettre à disposition des Animateurs et des Secrétaires AS, des CDD et des Chefs d'Etablissement un livret sur les « Bonnes Pratiques » dans la gestion et la dynamisation de l'AS.

Pour rappel, La CACE est constituée de 14 Chefs d'Etablissement représentant de leur bassin.
M. DELBART rappelle que l'objectif premier de l'AS reste de participer à la Rencontre Inter-Etablissements. C'est implicite dans la présentation du Projet Académique mais le terme « Rencontres Inter-Etablissements » n'apparaît nulle part, il paraît important de le rappeler en préambule.

M. BOULANGER prend acte de cette remarque et indique que le document sera complété dans ce sens.

M. PREUVOT aborde le Parcours Santé qui traverse la scolarité de l'élève, il constate que les AS, via la pratique physique participent au bien-être des élèves et s'interroge sur les raisons pour lesquelles l'AS n'apparaît pas dans le Parcours Santé de l'Education Nationale.
Il constate qu'il s'agit le plus souvent d'actions initiées par l'infirmière, parfois par des professeurs d'EPS et jamais par les AS. Il suggère d'inclure l'AS dans le Parcours Santé. Cela pourrait faire l'objet d'une soutenance par les élèves lors de l'oral du DNB.

Mme VANHAESEBROUCK revient sur la difficulté des professeurs d'EPS à communiquer sur ce qu'ils font. Cette année, le Service Régional a interrogé les AS sur leur participation au Parcours du Cœur. Les implications des enseignants d'EPS sont nombreuses, les élèves licenciés sont souvent dans l'organisation mais comme celle-ci n'est pas propre à l'AS, elle n'est que très rarement citée.

M. RODRIGUEZ complète en précisant qu'officiellement 3 à 4 AS participent à cette action en mettant leur AS en avant mais officieusement il y en a beaucoup plus.

M. DELBART pose la question de la formation des Animateurs d'AS et suggère la mise en place d'une journée spécifique Néo-Titulaires organisée par la DAFOP.

M. CALAIS explique qu'au niveau de l'ESPE, il n'y a pas possibilité de modifier la maquette. Il faut prendre contact avec Mme JOMIN-MORONVAL en charge du dossier Formation à l'ESPE.

Pour la DAFOP cela s'est fait par le passé, sur le principe la réponse est oui mais pour l'année prochaine les priorités de la Formation Continue ne sont pas encore connues.

M. KONARKOWSKI insiste sur le fait que pour ce genre de sujet effectivement il vaut mieux faire un projet en tant que Professeur d'EPS plutôt qu'Animateur d'AS.

✓ Questions diverses

❖ Questions posées par les Elus des AS

1. Calendrier sportif

1.1 Bien que nous connaissions la difficulté de composer les calendriers sportifs, est-il possible qu'à l'avenir les calendriers départementaux et académiques puissent le moins possible superposer des activités qui touchent un même public (ex APPN : Kayak Polo, VTT & CO)

M. BOULANGER répond que les Commissions Mixtes Régionales élaborent les calendriers sportifs en tenant compte des éventuels chevauchements de calendriers sportifs APPN, cependant les contraintes liées au Calendrier National sont fortes et ne permettent pas d'éviter ce genre de doublon. Pour l'année scolaire 2018-2019, les difficultés seront d'autant plus importantes que le nombre de journées disponibles sera en baisse sensible notamment sur la période Avril-Mai.

1.2 Serait-il possible d'avoir un calendrier type Google Agenda (ou autre) consultable avec toutes les compétitions (Service Régional & Services Départementaux). Cet outil très facile à créer et à consulter, permettrait aux collègues d'avoir une vue d'ensemble des compétitions.

M. BOULANGER précise qu'un Calendrier Sportif Régional est déjà en ligne et actualisé au fur et à mesure de l'évolution du programme de Compétitions Académiques et Inter-Académiques. Il est accessible sur OPUSS via le moteur de recherche « Calendrier Sportif » dans les « Articles publiés » au niveau régional. Un tutoriel sera joint à la circulaire de rentrée pour préciser les modalités d'accès à ce calendrier.

M. KONARKOWSKI demande à ce que ce calendrier puisse être complété avec les dates des rencontres départementales.

M. BOULANGER propose qu'une réflexion soit menée pour y intégrer les calendriers des 2 départements.

2. Bilan de l'Euro Foot Scolaire 2016 et finances du Service Régional UNSS

Les Elus des AS considèrent que les questions ont été traitées lors de la séance.

3. AS & Prélèvement Automatique

Est-il possible de savoir combien d'AS au niveau académique payent actuellement leur cotisation en prélèvement automatique.

M. BOULANGER précise que pour cette année scolaire 2017-2018, 372 AS étaient en prélèvement automatique (sur 511 AS affiliées).

❖ Questions posées par les Représentants SNEP-FSU

Les représentants du SNEP-FSU considèrent que les réponses aux questions posées ont déjà été apportées lors de la séance du Conseil Régional.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion se termine à 17H59.

ANNEXES

Annexe 1

Déclaration liminaire des Elus des AS de la liste
« Le Sport scolaire, un droit pour toutes et tous »
Conseil régional UNSS 59/62
29 mai 2018

Madame la Rectrice d'Académie,
Monsieur le Directeur Régional de l'UNSS de l'Académie de Lille,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Régional de l'UNSS 59/62,

Nous exprimons notre joie de vous retrouver ici aujourd'hui au sein d'un Conseil Régional UNSS, surtout que nous attendons depuis vingt-cinq mois de nous retrouver depuis le dernier CRUNSS de l'académie de Lille. Les statuts de l'UNSS ne stipulent-ils pourtant pas que deux instances doivent se tenir annuellement ? N'était-ce pas non plus la volonté exprimée par M. Luc Johan, Recteur précédent, dés son mot introductif en Avril 2016 ?
Si l'argument qui risque de nous être opposé, pour tenter d'expliquer ce manquement aux statuts de l'UNSS, se réfugie derrière les bouleversements humains au sein du service régional ; nous vous renvoyons dés à présent sur une autre revendication des Elus des AS, à savoir la nomination d'un nombre suffisant de cadres et de personnels au sein des services déconcentrées de l'UNSS. Malheureusement nous dénonçons cette augmentation inexorable des missions qui incombent à nos collègues et leur nombre qui n'augmente pas proportionnellement aux besoins…

Nous sommes donc impatients de tenir cette réunion du Conseil Régional UNSS, aussi bien pour avoir des réponses sur les budgets qui ont permis au service régional de fonctionner depuis 2016 et notamment l'impact de l'Eurofoot Jeunes de 2016 ; mais aussi impatients de pouvoir débattre d'une part d'un Plan Académique de Développement du Sport scolaire, d'autre part de la probable future augmentation du prix du contrat licence en 2018, et enfin de réaffirmer ici notre opposition à la collaboration entre l'UNSS et le Youtubeur Will Soleil qui pour les Elus des AS va à l'encontre des valeurs éthiques sur lesquelles se basent notre fédération.

Même si ces deux derniers points (augmentation du Prix du contrat de licence de 10% pour 2018, Collaboration UNSS-Youtubeur Will Soleil) émanent de décisions des instances nationales ; les Elus des AS « Le Sport Scolaire, un droit pour toutes et pour tous » considèrent que la politique nationale doit être à l'écoute des avis des instances déconcentrées. C'est pour cela que nous souhaitons évoquer rapidement à tous les membres de cette instance la vision des Elus des AS sur ces deux sujets et faire remonter par le procès verbal de ce CRUNSS le point de vue des autres membres de cette instance.

- Augmentation du Prix du contrat de licence de 10% pour la budget 2018 : Bien que les Elus des AS dénoncent depuis plusieurs années des AS prises à la gorge par des problèmes financiers, bien que les instances déconcentrées puissent constater dans les départements des situations financières problématiques ayant pour conséquence un moindre accès des élèves aux rencontres UNSS ; la Direction Nationale fait fi de ces difficultés et propose d'augmenter de manière insolente ce coût du contrat pour trouver des financements. Pour les Elus des AS, d'autres choix sont possibles pour la répartition du

budget national sans pour autant faire porter sur les AS, donc sur les familles, des besoins de recettes exponentielles.

- La vidéo réalisée par le Youtubeur Will Soleil à la demande de la Direction Nationale afin de promouvoir la Journée Nationale du Sport Scolaire (Septembre 2017) a été largement diffusée par le biais du site internet de l'UNSS et par le biais des messageries professionnelles des collègues. Cette vidéo est un agglomérat d'insultes envers les chevilles ouvrières du sport scolaire et véhicule un langage et des valeurs totalement opposés à ceux de notre fédération. Les Elus des AS de la liste « Le Sport Scolaire, un droit pour toutes et pour tous » ont vivement réagi à cette diffusion et souhaite que la collaboration avec ce youtubeur cesse. Nos nombreux Jeunes Reporters répartis sur le territoire sont autant de bien meilleurs vecteurs que la Direction Nationale aurait pu et aurait dû davantage solliciter pour ce genre de promotion.

Enfin, ayant été alertés en tant qu'Elus des AS, tout comme les directeurs départementaux et régionaux de l'UNSS, de blocages rencontrés par les collègues pour la mise en place alternative et exceptionnelle de camionnettes neuf places en lieu et place de transport collectif en bus, nous souhaiterions que les membres du Conseil Régional UNSS et notamment Mme la Rectrice puisse se positionner sur ce point. En effet des chefs d'établissements s'opposent à ce type de transport dans le cadre des activités de l'AS alors qu'un cadre réglementaire actuel et à venir l'autorise.

En espérant pouvoir entendre le point de vue des différents membres du Conseil Régional UNSS aussi bien sur l'augmentation de 10% du prix du contrat que sur cette vidéo du Youtubeur Will Soleil, que nous tenons à votre disposition si vous en acceptez la diffusion, nous vous remercions de votre attention et vous souhaitons un bon Conseil Régional UNSS, source de débats et de confrontations de points de vue, visant, ne l'oublions pas, un épanouissement maximum des élèves qui nous sont confiés au travers de rencontres multiples et variées.
Vive l'UNSS, Vive le Sport Scolaire !

Annexe 2

Syndicat National de l'Education Physique
Fédération Syndicale Unitaire
Académie de LILLE

Lille, le 29 mai 2018

Déclaration du SNEP/FSU de Lille
Conseil Régional de l'UNSS Nord Pas De Calais
Mardi 29 mai 2018

Madame la Rectrice de l'académie de Lille, Présidente de l'UNSS Régionale,
Monsieur le Directeur Régional UNSS de Lille,

Le SNEP-FSU de Lille, en tant qu'administrateur du Sport Scolaire et de l'UNSS se satisfait de la réunion de ce Conseil Régional de l'UNSS, attendu depuis plus de deux ans. Nous sommes loin des textes UNSS régissant le fonctionnement de cette instance qui imposent deux réunions annuelles. Nous estimons que cette instance doit tenir tout son rôle au sein du débat démocratique concernant le fonctionnement de l'UNSS Régionale et Départementale et devrait se réunir à raison de 2 séances minimum par année scolaire.

Nous nous réunissons aujourd'hui dans un contexte de fort mécontentement de nombre de personnels de l'Education nationale, en particulier face aux orientations déclinées par notre gouvernement sur la fonction publique. Concernant le périmètre de l'instance Régionale de l'UNSS, les annonces faites courant mai, dans le rapport de l'IGAEN, d'une possible fusion des académies en rapport avec le nouveau périmètre des 13 Régions nous inquiètent. Les documents fournis pour ce Conseil Régional UNSS nous interrogent, en particulier sur le bilan concernant les sections sportives scolaires qui se décline sur le périmètre de la Région Hauts de France. Les services régionaux UNSS de Lille et Amiens sont-ils voués à fusionner ?

En amont des débats sur le Sport Scolaire, le SNEP-FSU ne peut que rappeler son désaccord et son inquiétude sur le sort que subit la discipline EPS. En effet malgré nos sollicitations Monsieur BLANQUER, Ministre de l'Éducation Nationale n'a pas retenu nos propositions de réintégrer l'EPS, pour lui attribuer une part reconnue en points dans l'évaluation du DNB pour ses savoirs propres, particulièrement les savoirs moteurs. Autre fait marquant, la suppression des enseignements d'exploration et de complément EPS dans la future réforme lycée sans pour autant reconnaître notre discipline dans les enseignements de spécialité. Dans le même temps où l'on met en avant la nouvelle procédure « PARCOURS SUP » et une soi-disant gestion de filières en tension tels que les STAPS, ce sont une partie des lycéens de notre académie qui n'auront plus de formation permettant d'être mieux formés en vue de ce type de parcours universitaire ! (50% des élèves suivant cet enseignement de complément s'orientaient vers les STAPS = 200 jeunes des 7 lycées concernés..). Le sport scolaire, prolongement de l'EPS est de fait concerné par ces mesures et nouvelles orientations.

Depuis deux ans, le Sport Scolaire de notre académie a été rythmée par de nombreuses péripéties. La mise en œuvre d'une nouvelle structure organisationnelle, en termes de renouvellement des cadres, aurait méritée plus de communication en particulier vers la profession et les équipes d'EPS qui restent les éléments moteurs d'un sport scolaire de qualité.
Dans l'immédiat le SNEP-FSU de Lille tient à remercier Monsieur le Recteur Luc JOHANN et Madame la Rectrice Valérie CABUIL d'avoir continué à reconnaître les missions des coordonnateurs de district avec les enveloppes d'IMP pour qu'ils effectuent leurs missions dans les meilleures conditions d'exercice. Sur ce sujet, la qualité du dialogue social sur l'académie a été à la hauteur de l'ambition de développement du sport scolaire auprès des élèves.

Concernant l'ordre du jour de ce Conseil Régional de l'UNSS, le SNEP-FSU de Lille aura plusieurs interventions sur les différents dossiers et par ailleurs, 4 questions diverses ont été envoyées vendredi dernier pour lesquelles nous aimerions avoir des réponses.
Nous avons, par contre, une interpellation sur le budget de l'UNSS Nationale qui prévoit l'augmentation du prix du contrat licence de 10% et donc l'augmentation en conséquence du prix de la licence pour les familles, nous vous demandons Madame la Rectrice de l'académie de Lille, Monsieur le Directeur Régional de l'UNSS, d'intervenir auprès de Monsieur BLANQUER, Ministre de l'Éducation Nationale et Président de l'UNSS ainsi qu'auprès de Monsieur PETRINKA Directeur National de l'UNSS, pour que d'autres choix budgétaire soient envisagés dans le budget national de l'UNSS.

Pour terminer, nous déplorons l'absence de Madame la Rectrice, en effet sa présence à ce conseil régional de l'UNSS aurait été un signe fort pour la profession.

Les représentants du SNEP/FSU de l'Académie de Lille au Conseil Régional UNSS.

Annexe 3

NOUS ENSEIGNANTS D'EPS SE-Unsa

Conseil Régional de l'UNSS, mardi 29 mai 2018

Le SE-Unsa a déjà exprimé au conseil d'administration de l'UNSS de décembre, la dynamique et les nombreuses manifestations du sport à l'école annoncées depuis la rentrée scolaire ne pourront se dérouler sans moyens supplémentaires de l'Etat et des collectivités. Particulièrement au sport scolaire, les fédérations du sport scolaire et tous les acteurs impliqués, enseignants, élèves, chefs d'établissement, parents, ne pourront s'investir sereinement et en confiance si des signes de soutien qu'ils soient matériels ou structurels ne sont pas exprimés. Les enjeux annoncés, et que nous partageons pleinement, notamment un sport scolaire accessible à tous, sont de taille. A ce sujet, nous tenons à souligner notre regard très positif sur l'investissement que met en œuvre l'UNSS en matière de communication sur les manifestations sportives ouvertes à tous (La lycéenne, Cross mondial ...), ces dernières pouvant ainsi être délocalisées et toucher toujours plus d'élèves sur l'ensemble du territoire.

Au-delà de notre revendication de moyens réels pour développer le sport scolaire de la maternelle au lycée, nous émettons plusieurs demandes :

- nous souhaiterions avoir en amont un minimum d'informations relatives à l'ordre du jour pour pouvoir les étudier et participer plus activement à cette instance qui ne s'est pas réunie depuis deux ans.
- la demande de vigilance quant au partenariat impulsé entre école et monde fédéral, notamment avec le lancement de la labellisation Génération 2024 : il est hors de question que des établissements se retrouvent en situation de communiquer des fichiers d'élèves à des clubs sportifs ; à contrario il serait intéressant d'avoir accès à la liste des élèves sportifs de haut niveau pour les repérer et pouvoir leur proposer dans le cadre des examens, l'option au baccalauréat.

- dans le cadre des plans de développement du sport scolaire, la demande que tes pages d'accueil des rectorats et des DSDEN fassent apparaitre le lien vers le site de l'USEP à côté de celui de l'UNSS. Nous souhaiterions une meilleure communication sur la déclinaison académique du PNDSS, pour que les acteurs du sport scolaire puissent s'en emparer et le mettre en place à l'échelle de leur AS.

- nous souhaitons également attirer l'attention sur le prix du contrat des licences, qui asphyxie certaines associations ; le fonds de solidarité est en augmentation mais ne peut être la seule réponse à ces problèmes financiers. Nous souhaiterions voir se mettre en place des formations (à l'image des formations trésoriers d'AS), à destinations des membres des associations sportives scolaires, qu'ils soient animateurs, licenciés élèves ou adultes, pour aider à la constitution et la pérennisation d'une trésorerie confortable.

- Concernant la pratique de l'activité rugby, nous sommes toujours dans l'attente d'un arbitrage sur le certificat médical et la nécessité de l'électrocardiogramme. Pour beaucoup de famille, c'est un frein à la pratique ;
- Sur les compétitions, le SE-Unsa souhaite rappeler que, dans Le cadre où celles-ci doivent toucher le plus grand nombre d'élèves, des catégories ne peuvent être oubliées dans certaines activités, notamment sur les juniors-seniors.

Le SE-Unsa tient également à vous faire part de sa préoccupation majeure en matière de sport scolaire. Dans le cadre des déplacements, le nombre d'associations sportives disposant d'un transport commun et sécurisé sur l'ensemble du territoire est très faible. Les associations des collèges du Pas de Calais bénéficient d'un transport public gratuit mis à la disposition par le département mais ce n'est pas forcément le cas pour les autres associations. Pour le SE-Unsa et son groupe Sport scolaire, Tous acteurs, il est temps que la sécurité des élèves cesse enfin de reposer sur la responsabilité des enseignants et parents bénévoles utilisant leur véhicule personnel pour permettre les rencontres sportives ainsi que sur la responsabilité des chefs d'établissement, présidents des associations sportives, autorisant les sorties. Lors d'une récente audience au cabinet du Ministre, notre groupe a fait part de cette préoccupation en matière de sécurité du transport des élèves lors des déplacements pour rencontres sportives et a demandé une enquête sur les modalités de transports utilisées sur les différents territoires et un recensement des « bonnes pratiques ».Pour notre groupe, développer le sport scolaire pour tous dans un objectif essentiel de santé et de citoyenneté et le faire participer à la dynamique Paris 2024 doit commencer par la garantie de transports sécurisés pour tous les élèves.

Enfin plus largement et concernant le nouveau lycée, puisqu'il mesure les enjeux de la pratique physique et sportive des élèves, pas seulement pour elle-même, mais bien pour faire percevoir les enjeux aux élèves, le SE-Unsa a demandé en Conseil Supérieur de l'Education la création d'une spécialité Sciences et enjeux de l'EPS pour les classes de première et de terminale. A travers ce projet pour l'enseignement de l'EPS au lycée, le SE-Unsa vise une offre de formation Education Nationale plus cohérente, plus complète et plus ouverte et bien sûr gratuite. Au-delà des nombreux enjeux visés par l'enseignement de l'EPS et la pratique physique et sportive tout au long de la scolarité, l'Ecole publique doit jouer un rôle dans l'orientation et la préparation aux métiers du sport, de plus en plus nombreux et divers.

Je vous remercie de votre attention.

Claire Soufflet-Lemancel, pour le SE-Unsa Lille

Annexe 4

Eléments de compréhension du contexte relatif au pilotage du Service Régional de l'UNSS Lille

Fin de l'année scolaire 2014-2015 : Thierry THEBERT Directeur Régional de l'UNSS Lille depuis Septembre 2008 n'est pas reconduit dans ses missions par la Direction Nationale de l'UNSS.

Fabrice BOITEZ Directeur Départemental du SD UNSS Pas de Calais est nommé Directeur Régional de l'UNSS Lille par la Direction Nationale de l'UNSS à compter du 1er Septembre 2015.

Année scolaire 2015-2016 : L'Académie de Lille accueille l'Euro Foot Jeunes (du 29 Mai au 06 Juin) qui restera l'un des plus gros événements sportifs internationaux jamais organisé par l'UNSS avec 35 délégations sportives en compétition représentant plus de 20 nations. Cet événement sera parallèlement l'occasion d'engager un grand nombre de projets éducatifs qui mobilisera plusieurs centaines de collégiens et de lycéens de l'Académie.

Fin Décembre 2015, Le Rectorat de Lille met à la disposition de la Direction Régionale de l'UNSS Lille un ½ ETP en soutien de l'organisation de l'Euro Foot Jeunes. Marie Christine LEROY est affectée sur ce poste dès la rentrée de Janvier jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

La mise en œuvre de l'événement dans un contexte post-attentat, le poids des contraintes budgétaires et partenariales et les difficultés de concertation et de coordination dans le pilotage de la préparation de l'événement auront pour effet de dégrader sensiblement la cohésion de l'équipe académique autour du projet.

Malgré un bilan sportif relativement abouti en particulier sur l'ensemble des projets éducatifs locaux initiés autour de l'événement, l'année scolaire s'est terminée par un état de fatigue nerveuse bien au-delà du raisonnable de l'ensemble de l'équipe du Service Régional de l'UNSS.

Rentrée scolaire 2016-2017 : Le 7 Septembre 2016, Fabrice BOITEZ arrête le travail pour cause de maladie, cet arrêt sera prolongé à plusieurs reprises jusqu'au 7 Février 2017.

La vacance du poste de Directeur Régional de l'UNSS Lille sera accompagnée par la mise à disposition début Octobre à la Direction Régionale de l'UNSS Lille de Monsieur Eric SAILLIOT en tant que Chargé de Mission Rectorale, la gestion par intérim du poste de Directeur étant par ailleurs assurée par mes soins sur proposition de la Direction Nationale de l'UNSS à la date du 12 Septembre 2016.

Année scolaire 2016-2017 : Durant toute cette année scolaire particulièrement compliquée à gérer, la priorité aura été grâce au soutien des services départementaux …

- ✓ de maintenir l'offre de pratique à destination des AS grâce à l'aide conséquente de l'ensemble des cadres des Services Départementaux UNSS de l'Académie
- ✓ de renforcer les liens avec les Chefs d'Etablissement par un pilotage de la Direction Académique à l'Action Sportive Scolaire et la mise en place d'un véritable travail collaboratif dans le cadre de la CACE
- ✓ de lancer la réflexion sur la mise en place du PADSS par un travail de recueil de données auprès de l'ensemble des AS de l'Académie sur l'appropriation des axes forts (Accessibilité / Innovation / Responsabilité) du nouveau Plan National de Développement du Sport Scolaire.

La reprise d'activité de Fabrice BOITEZ début Février 2017 en tant que Directeur Régional de l'UNSS Lille se fera dans un contexte particulier avec recommandation de la Direction Nationale de l'UNSS aux Cadres du SR UNSS Lille d'avoir une prise de décision concertée et une gestion partagée de l'ensemble des dossiers du Service Régional de l'UNSS Lille.

Début Juin, après avoir géré au mieux les dossiers du SR UNSS Lille, Fabrice BOITEZ annonce officiellement son souhait de renoncer au poste de Directeur Régional de l'UNSS qui devient vacant à compter du 1er Septembre 2017.

Juillet 2017 : Le Rectorat de Lille annonce la mise à disposition d'un enseignant EPS titulaire à la Direction Régionale de l'UNSS Lille pour l'année scolaire 2017-2018.

Rentrée scolaire 2017-2018 : Après audition par la Commission Académique de Sélection, je suis informé le 06 Septembre 2017 par les Services du Rectorat de Lille de ma nomination en tant que Conseiller Technique du Recteur Directeur Régional du Service Régional de l'UNSS Lille.

Après audition des différentes candidatures par la Commission Académique de Sélection pour le poste de Directeur Régional Adjoint au Service Régional laissé vacant après ma nomination, Madame Véronique VANHAESEBROUCK est nommée le 31 Octobre 2017 sur le poste de Directrice Adjointe du Service Régional de l'UNSS Lille.

Suite à cette nomination, j'ai proposé le poste de Chargée de Mission à Madame Aurélie KIRILOV, dont les compétences avaient été unanimement soulignées par la Commission Académique de Sélection lors de son audition pour le poste de Directeur Régional Adjoint.

Cette affectation à titre provisoire ayant été effective début Février 2018.

Annexe 5

Motion des Elus des AS de la Liste « Le Sport Scolaire, un droit pour toutes et tous »

Conseil Régional UNSS 59/62 – 29 Mai 2018

Les élus des AS du CR UNSS 59/62 tiennent à dénoncer les décisions budgétaires de l'UNSS nationale pour l'année 2018.

Fort du constat, du nombre d'AS qui nous font remonter leurs difficultés financières, consécutives à la mise en place du contrat obligatoire, nous ne pouvons accepter la perspective d'une augmentation de 10% du contrat pour toutes les AS.

D'autres choix budgétaires sont possibles à notre sens et nous tenons à ce qu'ils soient rediscutés d'ici l'AG nationale du 1er juin 2018.

Nous invitons toutes les AS à faire remonter leur mécontentement auprès du Ministre de l'Education nationale et Président de l'UNSS et à bloquer les prélèvements automatiques pour leur affiliation et leur prise de licence.

Cette participation financière ne va pas de soi, l'UNSS nationale doit tenir compte des remontées des AS, seules maîtresses de leur budget !

Puisque les AS ne sont pas écoutées / entendues, et ce malgré les interventions des élus des AS, nous pensons que toucher le porte-monnaie peut être un moyen de pression alternatif !

Les élus des AS de l'académie de Lille

Titulaires : Loïc DAROUSSIN (**Clg J. Jaurès- AIRE SUR LA LYS**), Marc BARON (**Collège Félix Del Marle - AULNOYE AYMERIES**), Didier KONAROWSKI (**Lycée Pro J. Curie – OIGNIES**), Hélène GRAVELINE (**Lycée Faidherbe - LILLE**)

Suppléants : Claude BRANQUART (**Collège Salengro - SAINT MARTIN BOULOGNE**), Catherine LATTOCCO (**Lycée Paul Duez – CAMBRAI**), Isabelle DEPERSIN (**Collège du Bellimont - PERNES EN ARTOIS**), Bertrand TENENBAUM (**Lycée Baggio – LILLE**)

Annexe 6

Conseil Régional UNSS – 29 Mai 2018

Questions diverses posées par Les Elus des AS de la liste « Le Sport scolaire, un droit pour toutes et tous »

1) **Calendrier sportif**

1.1 Bien que nous connaissions la difficulté de composer les calendriers sportifs, est il possible que les prochains calendriers départementaux et académiques puissent le moins possible superposer des activités qui touchent un même public (ex APPN : Championnat académique Kayak polo, Championnat départemental VTT et CO).

1.2 Serait-ce possible de créer un calendrier numérique type google agenda (ou autre) consultable avec toutes les compétitions (Service Régional et Services Départementaux). Cet outil très facile à créer et à consulter, permettrait aux collègues d'avoir une vue d'ensemble des compétitions en un clic ?

2) **Bilan de l'Eurofoot 2016 et finances du Service Régional UNSS**

Les documents préparatoires à ce CRUNSS, nous ont permis de prendre connaissance du compte de résultat 2016. Malgré une erreur dans les entêtes de colonnes, nous pouvons comprendre que l'exercice 2016 a été déficitaire de 44 880€.

3.1 Les produits et les charges liés à cette grosse organisation que fût l'Eurofoot n'étant pas distincts dans ce compte de résultats des charges financières habituelles du SR UNSS, pouvons nous savoir si c'est effectivement cette manifestation qui est à l'origine de ce déficit ?

3.2 Et si oui, quelle(s) charges ont été sous estimées dans les subventions d'exploitations allouées pour cette organisation ?

3.3 Le compte de résultat 2017 étant beaucoup moins clair (car ne reprenant pas les mêmes intitulés de chapitre), nous souhaiterions savoir comment ce déficit de 44 880€ de 2016 a été absorbé en 2017 ? Quelles lignes en ont pâties ?

3) **AS et prélèvement automatique**

Est il possible de savoir combien d'AS au niveau académique payent actuellement leur cotisation en prélèvement automatique ?

Les élus des AS de l'académie de Lille

Titulaires : Loïc DAROUSSIN (**Clg J. Jaurès- AIRE SUR LA LYS**), Marc BARON (**Collège Félix Del Marle - AULNOYE AYMERIES**), Didier KONAROWSKI (**Lycée Pro J. Curie – OIGNIES**), Hélène GRAVELINE (**Lycée Faidherbe - LILLE**)

Suppléants : Claude BRANQUART (**Collège Salengro - SAINT MARTIN BOULOGNE**), Catherine LATTOCCO (**Lycée Paul Duez – CAMBRAI**), Isabelle DEPERSIN (**Collège du Bellimont - PERNES EN ARTOIS**), Bertrand TENENBAUM (**Lycée Baggio – LILLE**)

Annexe 7

Lille, le 25 mai 2018

Syndicat National de l'Education Physique
Fédération Syndicale Unitaire
Académie de LILLE
Marc BOULOGNE, Secrétaire Académique
135 Route de Boussois 59600 ASSEVENT
Mail : s3-lille@snepfsu.net
Tel : 06.85.20.34.90.

Madame la Rectrice de l'Académie de Lille, Présidente du Conseil Régional de l'UNSS,
Monsieur le Directeur Régional UNSS de Lille,

Veuillez trouver ci-dessous des questions diverses posées par les représentants du SNEP-FSU, pour la réunion du Conseil Régional de l'UNSS du mardi 29 mai 2018 :

- Dans les documents budgétaires, sur la fiche de compte de résultat 2016, nous nous interrogeons sur l'impact de l'organisation de l'Euro Foot Scolaire sur le budget Régional de l'UNSS, peut-on avoir des précisions ?
- Sur les différents documents budgétaires, en particulier le budget prévisionnel 2018, apparaît une ligne dotation fonds de solidarité, cela correspond-il à la dotation nationale reversée aux AS ? Le budget régional abonde-t-il cette ligne ? Comment est traité le dossier ?
- Est-il possible d'avoir un bilan des challenges sportifs des lycées-LP ? Combien d'AS de lycée-LP ont été aidées financièrement à l'issue de l'année scolaire 2016-2017 ? Quelles ont été les sommes versées ?
- Pourquoi les représentants des organisations syndicales représentatives des personnels n'ont pas été consultées pour des groupes de travail préparatoires à l'écriture du Plan Académique de l'UNSS de Lille ?

Veuillez agréer, Madame la Rectrice de l'Académie de Lille, Monsieur le Directeur Régional de l'UNSS de Lille, l'expression de nos salutations distinguées.

Les représentants du SNEP/FSU de l'Académie de Lille au Conseil Régional UNSS.